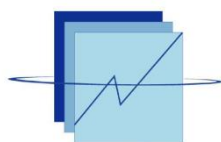


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Août 2025



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 89,4%.

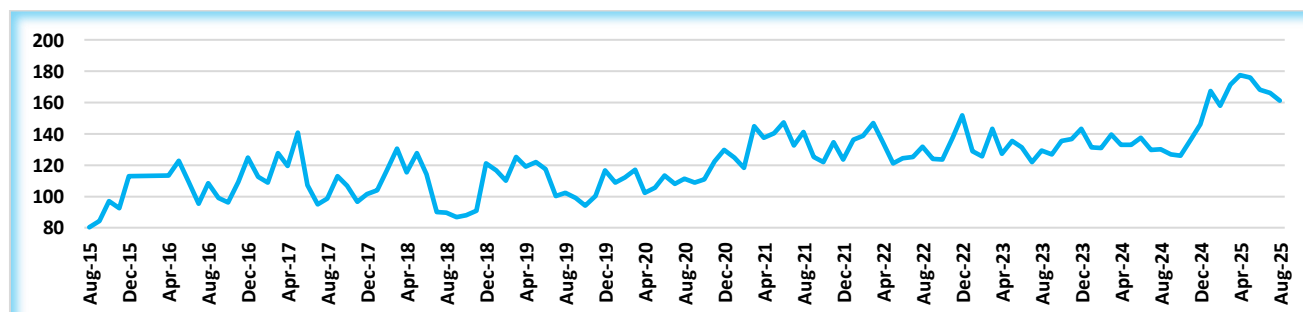
ANALYSE D'ENSEMBLE : En août 2025, la production industrielle augmente de 23,8% globalement et de 4,0% hors pétrole.

En août 2025, la production industrielle hors égrenage de coton se relève de 23,8% relativement à celle de la même période en 2024. Cette évolution est imputable au bond de la production des industries extractives (+56,5%), principalement dû à la prise en compte du démarrage de l'extraction de pétrole au Sénégal¹ et, dans une moindre mesure, à l'accroissement de la production de l'électricité, de gaz et d'eau (+7,3%), des industries manufacturières (+5,4%) et des industries environnementales (+2,3%).

Sur les huit premiers mois de 2025, la production industrielle s'améliore de 26,3%, par rapport à la période correspondante de 2024, sous l'effet également de l'extraction des hydrocarbures.

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle est marquée par une absence de production en août 2025.

Graphique 1: Évolution mensuelle de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD

¹ Hors hydrocarbures, l'évolution est de +4,0% en août 2025 et de +3,3% sur les huit premiers mois de l'année 2025.



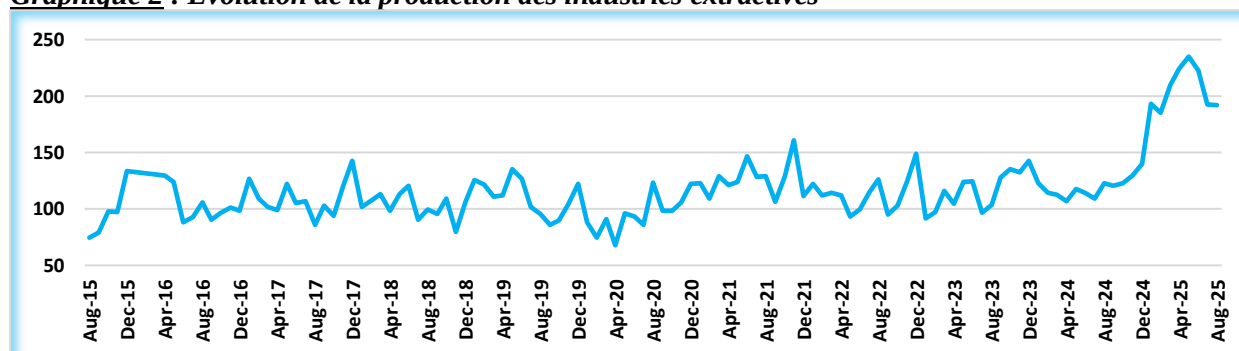
ANALYSE SECTORIELLE

La production des industries extractives se rehausse

En référence au mois correspondant de 2024, la production des industries extractives s'est fortement accrue (56,5%) en août 2025. Cette performance est principalement liée au démarrage de l'extraction du pétrole au Sénégal² et à la bonne tenue de l'activité des autres industries extractives (+4,9%). En revanche, les activités d'extraction de minerais métalliques baissent de 5,3% sur la période sous revue.

De même, la production au cours des huit premiers mois de 2025 s'améliore de 79,8%, comparativement à celle de la période correspondante de 2024.

Graphique 2 : Evolution de la production des industries extractives



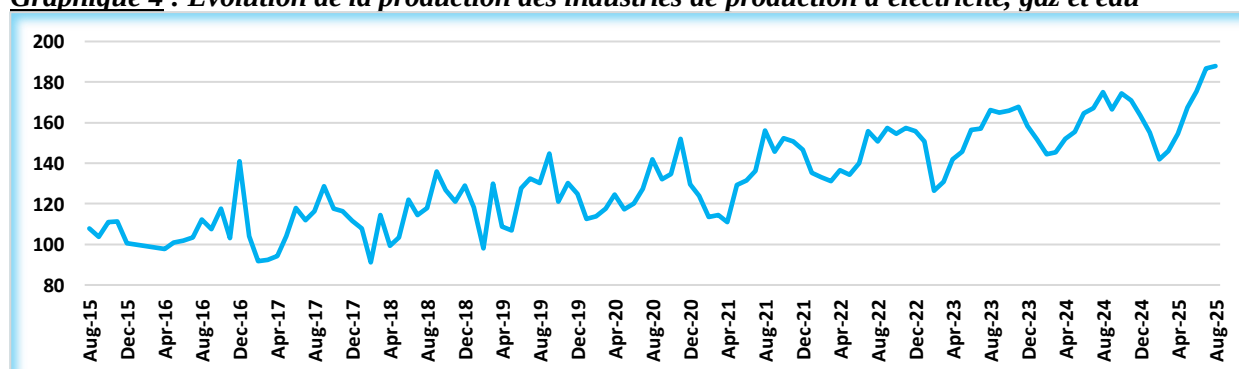
Source : ANSD

La production d'électricité, de gaz et d'eau se bonifie

Par rapport à la même période de 2024, la production d'électricité, de gaz et d'eau augmente de 7,3% en août 2025. Cette hausse est imputable au relèvement de la production d'eau (+15,5%) et d'électricité et de gaz (+5,7%) sur la période sous revue.

En cumul sur les huit premiers mois de 2025, la production d'électricité, de gaz et d'eau progresse de 4,7%, comparée à celle de la période correspondante de 2024.

Graphique 4 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau



Source : ANSD

² L'activité d'extraction de pétrole est prise en compte dans la compilation de l'indice de la production industrielle à partir de janvier 2025.

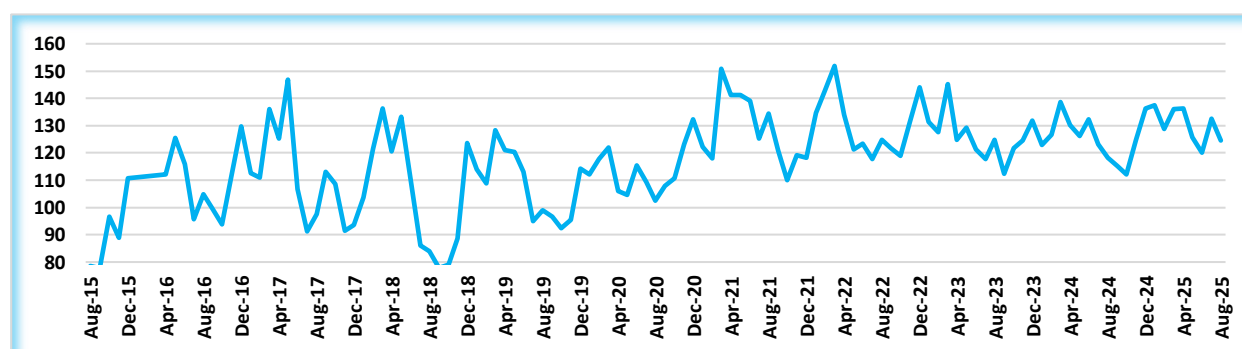


La production des industries manufacturières augmente

En août 2025, la production des industries manufacturières s'accroît de 5,4%, relativement à celle de la même période de 2024. Cette hausse est essentiellement attribuable à une forte performance des activités du raffinage et de la cokéfaction (+47,0%) ainsi qu'à l'augmentation de la production des industries de fabrication de papier et carton (+13,7%), des produits agroalimentaires (+5,7%) et des matériaux minéraux (+2,3%). Toutefois, il est observé une baisse de celle des produits chimiques et pharmaceutiques (-5,2%) sur la période sous revue.

Sur les huit premiers mois de 2025, la production des industries manufacturières se bonifie de 2,3%, comparativement à son niveau de la période correspondante en 2024.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries manufacturières



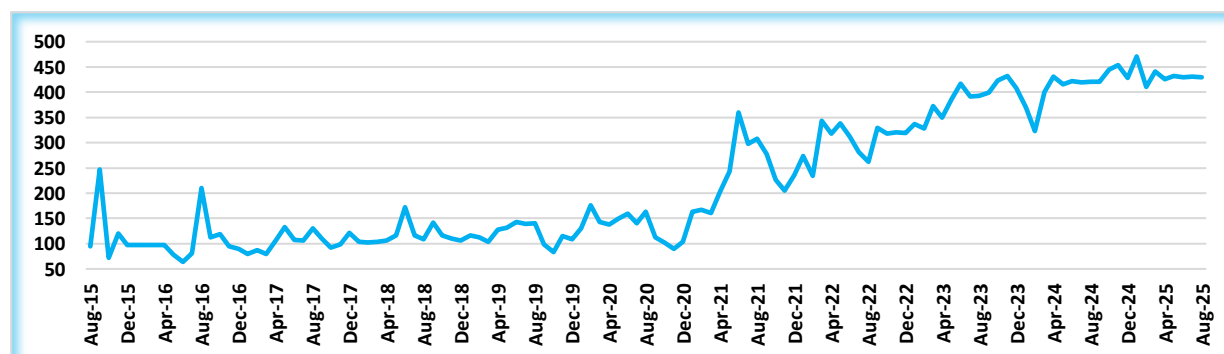
Source : ANSD

La production des industries environnementales s'accroît

La production des industries environnementales se rehausse de 2,3% en août 2025 comparativement au même mois de 2024. Cette évolution est liée à l'augmentation notée dans l'activité de traitement et d'élimination des déchets (+2,2%) sur la période sous revue.

Egalement, la production au cours des huit premiers mois de 2025 s'améliore de 8,4%, comparativement à celle de la période correspondante de 2024.

Graphique 3 : Evolution de la production des industries environnementales



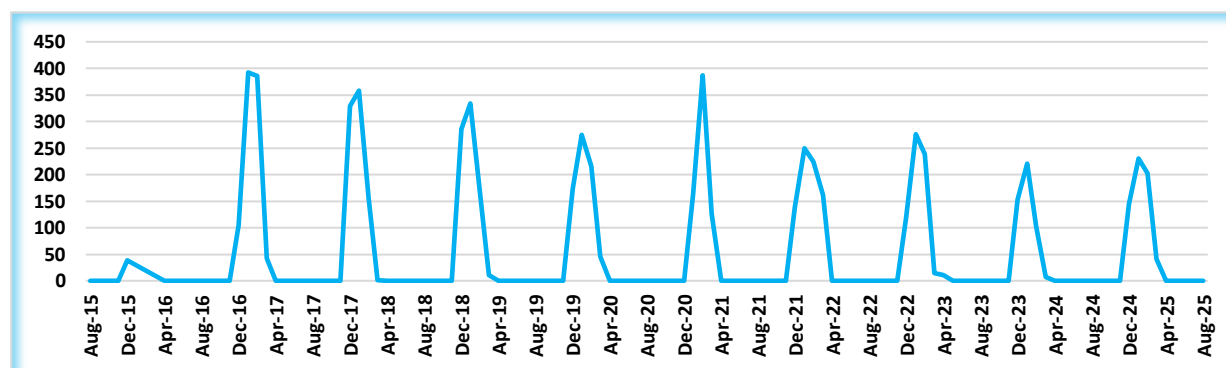
Source : ANSD



Absence d'activité d'égrenage de coton

En août 2025, il n'y a pas eu d'activité d'égrenage de coton en liaison avec son cycle de production. En cumul sur les huit premiers mois de 2025, l'activité d'égrenage de coton réalise un bon de 43,1%, en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2024.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD



Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA	BRANCHE D'ACTIVITES	Aout -24	Juin -25	Juillet -25	Aout -25	Aout -25/ Aout -24	8 mois 2025 /8 mois 2024
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	122,9	222,4	192,8*	192,3	56,5	79,8
06	Hydrocarbures		275,5	234,4*	227,6	-	-
07	Minerais métalliques	118,1	132,0	107,3*	111,7	-5,3	5,8
08	Autres produits des industries extractives	100,4	99,4	99,0*	105,4	4,9	5,2
10-33	PRODUITS DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES dont...	118,2	120,0*	132,5*	124,6	5,4	2,3
10-12	Produits agro-alimentaires	120,7	130,8*	142,0*	127,7	5,7	-2,3
10	Produits alimentaires	118,6	128,1*	137,5*	126,1	6,3	-0,8
11	Boissons	137,7	127,8	144,7	94,6	-31,3	-20,6
12	Produits à base de tabac	50,2	95,5	137,8	125,5	149,7	-6,8
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	100,7	100,7	100,7	100,7	0,0	0,0
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	19,0	19,0	19,0	19,0	0,0	0,1
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	116,2	135,1	145,3	132,1	13,7	49,4
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	180,7	232,7	283,3	265,6	47,0	41,8
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	138,2	100,5	125,6*	131,1	-5,2	-2,8
20	Produits chimiques	134,6	96,3	120,8*	130,9	-2,7	-2,0
22	Travail du caoutchouc et du plastique	137,3	107,5	131,9	107,5	-21,7	-7,9
23	Matériaux minéraux	144,7	150,3	171,4	148,1	2,3	-9,3
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	46,7	59,3	54,3	45,9	-1,6	20,6
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	44,6	58,4	53,2	45,2	1,4	21,3
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	130,0	87,9	92,3	64,8	-50,1	7,5
31-33	Autres industries manufacturières dont...	41,2	42,5	41,0	47,7	15,8	5,5
31	Meubles et matelas	13,2	9,4	9,2	13,2	0,0	-13,4
32	Produits manufactures divers	100,4	135,6	129,1	120,7	20,3	19,5
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	175,0	175,3	186,9	187,9	7,3	4,7
35	Electricité, gaz	187,5	182,4	195,5	198,1	5,7	3,6
36	Eau captée et distribuée	138,3	157,4	164,5	159,8	15,5	9,4
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	420,7	429,2	430,8*	430,1	2,3	8,4
37	Eau usées collectées et boues	69,9	165,6	28,9*	171,0	144,6	4,2
38	Déchets collectes, traites et élimines	390,9	398,6	400,4	399,5	2,2	8,4
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	130,1	168,3*	166,0*	161,0	23,8	26,3
01	Egrenage de coton	0,0	0,0	0,0	0,0	-	43,1
07-39	ENSEMBRE HORS EGRENAGE DE COTON HORS HYDROCARBURE	130,1	132,3*	139,5*	135,3	4,0	3,3

Source : ANSD

* données mises à jour



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn
statsenegal@ansd.sn

Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE et Mansour Laye THIAW**

Chargé de relation avec les entreprises : **Gana NDIAYE**

Diffusion: **El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

